



# AU BOUTTE



## Reprise des négociations et nouvelle ronde de médiation

Après la suspension des rencontres de négociations au début du mois de février, le Syndicat a entrepris une série d'actions visant à ramener l'employeur à la table. Nous avons également constaté que les rencontres tenues en comité restreint au mois de décembre et à la fin janvier n'étaient pas la façon la plus efficace de négocier avec la STM bien que ces rencontres aient permis certains rapprochements, nous espérons que ceux-ci ne seront pas vains.

Rappelons-nous qu'à la fin novembre, le comité de négociation souhaitait poursuivre l'exercice de médiation avec la STM. Malheureusement, cela n'a pas été possible, puisque l'employeur avait mis une série de conditions qui était inacceptable pour les membres. D'ailleurs, cela explique en partie la grève du temps des fêtes.

Il est évident pour le Syndicat que, lorsqu'une tierce partie est impliquée dans un contexte de médiation, l'atmosphère générale des rencontres et la cadence de ce que l'on traite sont très différentes de ce que l'on peut observer dans des rencontres informelles en comité restreint avec la STM.

En février, des représentations politiques ont été effectuées, permettant aux parties de s'entendre sur la reprise d'une ronde de médiation par l'entremise du ministère du Travail. Durant cette période qui s'étalera du 9 au 23 mars, les parties se sont engagées à ne faire aucune déclaration publique ou entrevue dans les médias. Le Syndicat, de son côté, s'est engagé à ne pas exercer de grève ni de moyens de pression.

Soyons clairs : advenant que cette ronde de médiation n'aboutisse pas à une entente de principe, le Syndicat ne sera lié par aucun engagement pour la suite.

## La STM veut nous mettre de la pression pour qu'on signe à rabais !!!

De façon graduelle durant les négociations, mais plus intensivement depuis la fin de la dernière grève, la STM tente de déployer des moyens pour nous mettre de la pression. Certains moyens relèvent du droit de gestion, mais plusieurs contreviennent directement à notre convention collective ainsi qu'à nos droits acquis. Pire encore, dans certains cas, l'employeur met en application ses demandes alors qu'elles font actuellement l'objet de discussions à la table de négociations.

En voici une liste non exhaustive :

- Fin de la gestion des Amicales sur le temps de travail;
- Modification de la politique de cumul et reprise de temps dans certains secteurs;
- Obligation de mettre et enlever son uniforme en dehors des heures régulières de travail;
- Obligation de prendre sa douche en dehors des heures de travail;
- Communications de l'employeur distribuées dans les milieux de travail
  - afin d'exposer sa vision des négociations;
  - pour semer la peur en affirmant qu'il n'a pas d'argent pour nos augmentations salariales, tout en brandissant des dates limites pour menacer de réduire ces augmentations au fur et à mesure que le temps avance;
- Gestion abusive des temps de pause et de la période de repas;
- Non-respect des dates de mouvement du calendrier de traitement dans certaines classifications;
- Déplacements d'employé(e)s d'un point d'attache fixe à un autre après que ceux-ci aient poinçonné;
- Arrêt, de façon unilatérale, de la pratique qui permettait aux démarreurs-gareurs de débiter avant leur quart de travail afin de placer le garage et d'assurer une continuité;
- Diminution drastique des quotas de vacances en prévision de moyens de pression imaginaires.

Nous avons tenté de faire des représentations auprès de la haute direction afin qu'elle respecte notre convention collective, nos droits acquis ainsi que les lois encadrant les négociations en vertu du *Code du travail*. Toutefois, ces démarches n'ont rien donné, car la STM s'est dotée d'une mécanique bien rodée pour ne pas faire de relation de travail.

Effectivement, lorsqu'un représentant du comité exécutif s'adresse à la directrice exécutive des ressources humaines, Madame Marie-Hélène Daigle, pour régler un problème de relation de travail, celle-ci délègue aussitôt le dossier à sa subalterne.

Malheureusement, toute la lignée de la direction des RH est sans expérience et réinterprète constamment la convention à son avantage. Mme Marie-Hélène *Délègue* n'a donc jamais permis au comité exécutif de transiger ou régler quoi que ce soit directement avec elle! Quand c'est rendu qu'on s'ennuie de son prédécesseur, Monsieur Alain Brière... Même processus avec la directrice générale, Madame Marie-Claude Léonard, qui ne s'est jamais pointé le bout du nez à la table de négociations.

Donc, selon l'employeur, le forum approprié lorsque le comité exécutif tente de dénoncer un non-respect de la convention collective est de nous adresser à la directrice accompagnement RH, Madame Mélissa Delorme, afin de traiter tous les problèmes concernant l'application unilatérale des demandes encore en discussion à la table de négociation, le non-respect de la convention collective et des droits acquis. Les représentants de la gestion se réfèrent systématiquement à Mme Delorme.

Ses réponses et interprétations frivoles de certaines clauses de la convention collective et des lettres d'entente actuellement en vigueur ne respectent aucunement les règles usuelles d'interprétation des conventions collectives.

Plus ridicules encore, ils se payent des avocats à gros prix, aux frais des contribuables, pour se faire conforter dans leur vision erronée et inhumaine.

Ces individus, qui ne considèrent pas la réalité de leurs employé(e)s et qui ne collaborent pas avec le Syndicat, n'ont pas leur place dans une société parapublique comme la STM.

Ils créent des climats de travail toxiques en adoptant une attitude dure, inflexible et méprisante, pensant sauver le navire alors qu'ils sont en train de le couler.

Ils gèrent des Amicales et des horodateurs, alors qu'ils jettent des pièces fabriquées à l'interne, dépensent sans compter sur des contestations juridiques dues à leur mauvaise gestion et ne sont même pas capables de fournir les équipements et les pièces requises à leurs employé(e)s.

Voilà comment on entretient un magnifique climat de travail pourri.

**Camarades, ne nous laisserons pas berner!**

**Notre travail vaut plus. Nos acquis ne sont pas à vendre.**

**Notre solidarité, notre force!**



*Votre Comité d'Information*